

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 décembre 2019 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Maurice Morin, représentant de Sainte-Aurélie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5346-19

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur André Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant ou modifiant les items suivants :

9. Enlever 2 verges

10.1 Assurance

11.1 Viridis

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5347-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 21 NOVEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier

APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 novembre soit accepté avec la modification suivante :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 19 décembre 2019;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de novembre 2019;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de novembre 2019, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5348-19

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : En déduisant un montant de 4181,87 \$ remboursé par Garage Gilles Roy : C/P : 692 821,37 \$, salaires : 54 041,67 \$, pour un montant total de 746 863,04 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé des différents travaux sur le site.

RÉSOLUTION NO: 5349-19

DATE DE L'ASSEMBLÉE DU MOIS DE JANVIER 2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en janvier 2020 soit tenue le 23 janvier prochain.

ADOPTÉE

M. Martin Saint-Laurent se retire des discussions.

RÉSOLUTION NO : 5350-19

CONTRAT AQUATECH

CONSIDÉRANT que le contrat d'Aquatech pour l'opération du système de traitement des eaux (Résol. #4884-16) était de 3 ans avec comme option de prolonger ledit contrat pour une période de 12 ou 24 mois;

CONSIDÉRANT que la Régie est satisfaite du bon travail effectué par les employés d'Aquatech;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de se prévaloir de l'option de 24 mois additionnels au contrat avec Aquatech (Résolution # 4884-16).

ADOPTÉE

M. Martin Saint-Laurent reprend son siège.

RÉSOLUTION NO : 5351-19

DEMANDE DE DISPENSE-CENTRE DE TRI FRONTENAC

CONSIDÉRANT que la Régie a été informé qu'un jugement récent de la Cour supérieure du Québec ne permet plus aux municipalités ainsi qu'aux régies intermunicipales de conclure une entente de gré à gré avec un organisme à but non lucratif si celui-ci n'appartient pas majoritairement à une instance municipale;

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite conclure une entente de gré à gré avec le centre de tri Récupération Frontenac Inc. pour pouvoir y acheminer ses matières recyclables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le directeur général, M. Éric Maheux, à demander une dispense auprès de la ministre des affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir l'autorisation de conclure une entente de gré à gré avec Récupération Frontenac Inc. pour le traitement des matières recyclables, et ce, sans processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5352-19

ACHAT CONTENEUR 4 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie possédait seulement un conteneur d'une capacité de quatre (4) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 17 décembre 2019 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 120,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'achat de neuf (9) conteneurs d'une capacité de quatre (4) verges cubes chez MG Distribution, au prix de 1 120,00\$ plus taxes l'unité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5353-19

SIGNATURE ENTENTE VIRIDIS

CONSIDÉRANT les différentes discussions intervenues entre la Régie et Viridis;

CONSIDÉRANT que les différents intervenants impliqués dans ce dossier ont travaillé fort et se sont rencontrés régulièrement;

CONSIDÉRANT que la Régie est allée chercher plusieurs informations auprès de différents professionnels;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre les deux parties;

CONSIDÉRANT que l'entente, pour éviter certains délais, a été signée le 17 décembre 2019 par M. Marcel Busque et M. Eric Maheux, président et directeur général de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'entente proposée et signée par les deux parties.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Une lettre concernant les assurances est remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO: 5354-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX